



## Dois je signer l'audition de mon fils mineur

Par **nanny4**, le **04/03/2015** à **18:23**

Bonjour,

mon fils de 17 ans a été auditionné par la gendarmerie pour le vol d'un portefeuille. on me demande de signer son audition.  
dois le faire????  
en vous remerciant pour votre réponse

Par **sadness**, le **19/04/2015** à **22:58**

Bonjour Nanny,

Les gendarmes vous demandent de signer votre audition et non pas celle de votre fils. En effet, votre fils a été entendu pour ce vol. Mais étant donné qu'il est mineur, les gendarmes doivent auditionner le civilement responsable, afin de lui donner connaissance des déclarations du mineur.

Pour ce qui est de signer l'audition ou pas, rien ne vous y oblige mais ça fait très mauvais genre.....d'autant plus que les gendarmes porteront alors la mention "REFUSE DE SIGNER" sur l'audition, ce qui n'invalidera en rien l'audition.

Bon courage.